LUNDI, 17 FÉVRIER 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le burcau :— Par M. Hazen,—la pétition de l'Union Typographique de Saint-Jean, No 35. Par M. Corbould,—la pétition de Henry T. Munn, de Brandon, Manitoba, et

autres, d'autres lieux.

Par M. Martin,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg. Par M. McGillivray,-la pétition de William Kinghorn, Grand Chef Forestier, et autres, membres du Grand Comité de la Haute Cour du Nouveau-Brunswick; la pétition de R. G. Monroe, Grand Chef Forestier, et de W. T. Bell, Grand Secrétaire du Grand Comité de la Haute Cour de la Nouvelle-Ecosse, et la pétition de C. A. Miller, Grand Chef Forestier, et autres, membres du Grand Comité de la Haute Cour de Québec, de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Par M. Laurier,—la pétition de l'Assemblée Papineau, No 713, de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:-Du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue et de la Baie de James, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du conseil municipal des Comtés-Unis de Northumberland et de Durham; du conseil municipal du comté de Bruce, et du conseil municipal du comté de Simcoe, d'Ontario, de nandant au gouvernement de supprimer le bonus affecté à l'immigration d'enfants pauvres, et de prendre des mesures législatives pour obliger les sociétés d'immigration à garantir aux municipalités toutes les dépenses qu'elles seront obligées de faire pour des enfants immigrés pauvres, inutiles ou criminels.

De l'Union Internationale des Tapissiers de l'Amérique du Nord, No 30; des Couturiers Unis de l'Amérique, No 81, tous de Toronto, et du Conseil des Métiers et du Travail de Hamilton, tous d'Ontario, demandant que le bill actuellement soumis au parlement, intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce," ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Haggart, Résolu, que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, ce jour, la Chambre restera ajournée jusqu'à demain, à trois heures, p.m.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Haggart, Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, demain, mardi, elle restera ajournée jusqu'à jeudi, le 20 courant, à 3 p.m.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Scriver, Résolu, que la Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, —la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 28 janvier 1896, pour la production de copie d'un ordre du conseil concernant la quarantaine et le transport, par voie du Canada, des bestiaux des Etats-Unis, surtout en ce qui concerne le port de Saint-Jean, N.-B., et de tous autres ordres du conseil et réglements